

République Française Liberté - Egalité - Fraternité *****		Commune de Locmiquélic Canton d'Hennebont ***** N° d'enregistrement 2023 / 071
--	--	--

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

Arrêté réglementant les dépôts d'ordures

Le Maire,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 , L 2212-2, L 2212-2-1, L2212-4 et L 2224-13 à L 2224-17;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 634-2, R 635-8, et R 644-2;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2 ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Morbihan.

Considérant qu'il existe dans la commune un service régulier de collecte des déchets ménagers et qu'une déchetterie est ouverte au public dans la zone de Villemarion à Riantec ;

Considérant qu'il existe sur la commune des poubelles de rue à disposition des habitants ;

Considérant que pour la protection de l'environnement il y a lieu d'interdire tout dépôt et décharge sauvage notamment sur le domaine public.

ARRETE

Article 1er :

Il est formellement interdit de déposer ou de faire déposer sur les voies publiques ou privées ouvertes au Public des papiers, des résidus, des mégots, des matériaux, matières ou déchets quelconques. Les matières provenant de déballages de marchandises, faits devant les magasins, ou d'un déchargement quelconque, ne doivent pas séjourner sur la voie publique.

Article 2 :

Les ordures ménagères, balayures, détritrus, branchages, herbes ou objets divers, à évacuer, doivent être contenus dans des récipients conçus pour cet usage, résistant aux intempéries et aux animaux.

Article 3 :

La déchetterie est située dans la zone Villemarion à Riantec.
Son accès est autorisé du mardi au samedi : 10h - 12h30 / 14h - 18h

Article 5 :

Le brûlage à l'air libre de tout déchet est interdit.

Article 6 :

Les infractions au présent règlement, qui sera publié et affiché aux endroits habituels, seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 7 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Locmiquélic, le 24 avril 2023

Monsieur le Maire

